

CONVOCAATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Vendredi 4 mars 2022 – 19h – Visio conférence

Voiron, le 26 février 2022

Destinataires :

- Représentants des Clubs de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de la Montagne et de l'Escalade ;
- Alain CARRIERE, Président de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade ;
- Laurent WAUQUIEZ, Président de la Région Auvergne Rhône-Alpes ;
- Christian LEVARLET, Président du Comité Régional Olympique et Sportif Auvergne Rhône-Alpes ;

Objet : Convocation à l'Assemblée Générale de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de la Montagne et de l'Escalade

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous inviter à participer à l'Assemblée Générale de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de la Montagne et de l'Escalade qui se tiendra le :

Vendredi 4 mars 2022 de 19h00 à 21h30

en distanciel (l'adresse sera communiquée aux inscrits le jeudi 3 mars)

Le droit de vote est exercé par les représentants des Clubs (désignés chaque année par les comités directeurs des dits Clubs). Ils doivent être titulaires d'une licence annuelle à la fédération délivrée au titre des clubs considérés. Le vote par procuration est autorisé à l'assemblée générale dans la limite de deux procurations par représentant.


ORDRE DU JOUR

Préambule : Tenue de l'AG en visio conférence (Vote)

1. Approbation du Compte Rendu de l'Assemblée Générale du 27 Mars 2021 ;
2. Rapport moral du Président (vote) ;
3. Rapport d'activité des Commissions ;
4. Compte de résultat et bilan financier 2021 (vote) ;
5. Cotisation des Clubs (vote) ;
6. Budget prévisionnel 2022 (vote) ;
7. Appel à candidature pour un poste vacant au Comité Directeur (vote) ;
8. Règlement Financier de la Ligue (Vote) ;
9. Désignation des représentants de la Ligue (2 titulaires + 2 suppléants) à l'Assemblée Générale de la FFME

Réponse impérative avant mercredi 2 mars à minuit, via l'espace en ligne <https://www.ffmeaura.fr/boutique/vie-federale/> (de préférence) ou à défaut ce document rempli et renvoyé par courriel à f.brigand@ffmeaura.fr.

NOM DU CLUB : Département :	NOM ET PRENOM DU REPRESENTANT (VOTANT) : ADRESSE MAIL DU REPRESENTANT : NOM ET PRENOM DE L'ACCOMPAGNANT (NON VOTANT): ADRESSE MAIL DE L'ACCOMPAGNANT :
<input type="checkbox"/> PARTICIPERA A L'AG EN DISTANCIEL (remplir l'encart à droite) <input type="checkbox"/> NE PARTICIPERA PAS A L'AG	
Dans ce cas, n'hésitez pas à transmettre votre pouvoir (p.3 de la convocation) en désignant un représentant présent et acceptant votre pouvoir. (Les pouvoirs en blanc ne peuvent être pris en compte).	



Pierre LEGRENEUR, Président

POUVOIR

Assemblée Générale Ligue Auvergne Rhône-Alpes de la Montagne et de l'Escalade

(Il est indispensable de confier ou d'envoyer ce pouvoir à la ligue pour être représenté **avant le mercredi 2 mars 2022, minuit**)

Je soussigné(e),

Président(e) du club :

N° Club FFME :

Ne pouvant pas participer donne pouvoir à Mme ou M.
.....,

N° Licence FFME :pour me représenter à **l'Assemblée Générale le vendredi 4 mars 2022**, et participer en mon nom à tous votes nécessaires.

Le vote par procuration est autorisé à l'assemblée générale dans la limite de deux procurations par représentant.